



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Collège April-Fortier

Mai 2023



Québec, le 20 juin 2023

Madame Catherine Fortier
Directrice générale
Collège April-Fortier
1001, rue Sherbrooke Est, bureau 350
Montréal (Québec) H2L 1L3

Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'Application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 18 mai 2023, du suivi transmis conjointement par le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship le 24 juillet 2022 concernant les recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'Application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Il est à noter que ces deux établissements partagent une administration commune et appliquent la même PIEA.

Dans son rapport de décembre 2009, la Commission avait recommandé au Collège April-Fortier, « lors de ses prochaines évaluations de sa politique, de mieux structurer sa démarche d'évaluation, de la rendre plus efficace et d'utiliser le mécanisme de sa PIEA en le précisant, le cas échéant ». Dans son rapport d'août 2010, la Commission avait aussi recommandé à l'Académie « d'appliquer les modalités d'évaluation et de révision de sa politique et, le cas échéant, de les préciser pour s'assurer, à l'avenir, d'évaluations de l'application de sa politique efficaces et utiles ».

En mars 2022, le Collège a transmis à la Commission un suivi en réponse à ces deux recommandations. Sur la base de la documentation alors transmise, la Commission a estimé que les mesures mises en place ne lui permettaient pas de lever les recommandations. En juillet 2022, elle demandait donc au Collège de poursuivre ses travaux et de lui en faire part ultérieurement.

Le Collège a ensuite apporté des précisions quant à la mise en œuvre du mécanisme d'évaluation de l'application de sa politique. Notamment, il indique que le processus nouvellement décrit à sa PIEA est déjà appliqué par le Collège. Ainsi, sur la base de ce que la Commission a pu observer lors du premier cycle d'évaluation de l'efficacité de l'assurance qualité et des précisions additionnelles fournies par le Collège, elle est en mesure de conclure que le mécanisme d'évaluation de l'application de la politique répond adéquatement aux éléments à améliorer ciblés par les recommandations. Par conséquent, les deux recommandations sont levées.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Michel Deguire, directeur des études